



PLU

Plan Local d'Urbanisme

LE PLANAY
 DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

PLAN DE ZONAGE
 4.2.3 Secteur est

Echelle: 1/5000

DOSSIER D'APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 15.11.2012

LEGENDE ZONAGE P.L.U.

U ZONES URBAINES - HABITAT ET ACTIVITES

- Ua Secteur d'habitat ancien à l'urbanisation dense
- Uc Secteur d'extension de l'habitat
- Ue Secteur destiné aux activités économiques

AU ZONES A URBANISER

- 1AU Secteur suffisamment équipé - à urbaniser à court terme
- 1AUb - secteur destiné prioritairement à l'habitat dense
- 1AUc - secteur destiné prioritairement à de l'habitat de moyenne ou faible densité
- 2AU Secteur insuffisamment équipé, urbanisable suite à modification ou révision du PLU

A ZONES AGRICOLES

- A Secteur agricole
- Aa Secteur destiné à la protection à long terme des terres agricoles et du paysage
- Ah Secteur de taille et capacité d'accueil limitées
- Ar Secteur dans lequel est implanté un refuge
- As Secteur destiné aux activités de sports et loisirs, dont le ski nordique
- d Bâtiment pouvant changer de destination (article L.123-3-1 du Code de l'Urbanisme)

N ZONES NATURELLES

- N Secteur à caractère naturel
- Nd Secteur destiné à un dépôt de matériaux inertes
- Ns Secteur destiné aux activités de sports et loisirs, dont le ski nordique
- NL Secteur destiné aux activités de sports et loisirs
- Nh Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées
- Nh1 Secteur dans lequel les annexes et l'aménagement du bâti existant sont autorisés, sous réserve de la prise en compte du PPR
- Np Secteur naturel dont les sols sont pollués

INDICES ET AUTRES INDICATIONS

- c Application de l'article L.145-3 du Code de l'Urbanisme (procédure des chalets d'alpage et bâtiments d'estive)
- F Exploitation agricole
- Secteur PPR Secteur étudié par le PPR
- L.123-1-5 Application de l'article L.123-1-5 16° du code de l'urbanisme relatif à la mixité sociale
- R.123-11 i Indication de la trame bleue en application de l'article R.123-11 i du c. urb.
- R.123-11 i Indication d'une continuité écologique en application de l'article R.123-11 i du c. urb.

DIVERS

- Bâtiments rajoutés sur le cadastre (à titre indicatif)

Liste des emplacements réservés

N°	Objet	Bénéficiaire	Surface
1	Cheminement doux	Commune	180 m ²
2	Champ d'expansion des crues	Commune	670 m ²
3	Stationnements	Commune	100 m ²
Au Planay			
4	Décharge à neige et stationnements	Commune	520 m ²
5	Stationnements	Commune	530 m ²
6	Décharge à neige	Commune	416 m ²
A Chambéranger			
7	Décharge à neige	Commune	346 m ²

